

**DECISION PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ
MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC «PETIT BOIS»
AVENUE DU SARLAC**

ST N° 2023-31

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1° du code de la Commande publique,

Considérant qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 10 février 2023 concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parc «Petit Bois» avenue du Sarlac,

Considérant qu'après analyse, l'offre présentée le 24 février 2023 par la société BET IRIS INGENIERIE, dont le siège est 18, rue du Sergent-Vigné – 31500 TOULOUSE, est conforme aux prescriptions techniques et entre dans l'estimation financière.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

D'accepter la passation du marché avec la société BET IRIS INGENIERIE pour un montant de 8.000,00 € HT.

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal, un extrait en sera affiché à la porte de la Mairie.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services, est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 23 mars 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ